

NATURA 2000 PLATEAU DE L'AUBRAC

n°6

Cela fait maintenant 12 ans que les premiers travaux ont été entrepris sur le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ».

L'Edito du Président

Après les actions de terrain et de concertation effectuées par François PUECH, Laure ANDRIEU, Marion BRUNEL et Gilles TRAUCHESEEC, Romain MONLONG a repris le flambeau, depuis 2019.

Les années consacrées à la contractualisation de Mesures Agri-Environnementales Climatiques ont progressivement laissé place à celles des études et des suivis. Ainsi, ces 4 dernières saisons ont été rythmées par les ligulaires, les écrevisses ou encore les mulettes perlières.

Puis est venu le temps des prolongations, pour 47 des 79 agriculteurs en MAEC. Soucieux de la préservation du Plateau, ils ont sans exception décidé de poursuivre leur contractualisation Natura 2000. Et leurs pratiques ne cessent d'être reconnues, puisqu'elles n'ont glané pas moins de 3 prix nationaux au salon de l'agriculture à Paris, pour le Concours des Pratiques Agroécologiques que nous organisons de concert avec l'Association COPAGE, et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Notre Plateau, formidable terroir, est désormais une référence nationale, et suscite de plus en plus d'intérêt; et vous en êtes, naturellement, les principaux acteurs.

Aubrac'votre,

Bernard BASTIDE
Président du COFIL



Sommaire Décembre 2021

- p. 1 :** Natura 2000, Qu'és aquo ?
- p. 2 :** Site « Plateau de l'Aubrac »
- p. 3 :** Point sur... les MAEC
- p. 4 :** Concours PAE
- p. 5-6 :** La Ligulaire de Sibérie
- p. 7-8 :** Ecrevisse et Flûteau
- p. 9-10 :** Actualité / Animations
- p. 11 :** La Parole à...



UN SITE NATURA 2000 ...

ET NATURA 2000, QU'ES AQUO ?



Un réseau européen

Natura 2000 est né de la volonté de préserver la biodiversité européenne, tout en tenant compte du développement économique, social et culturel du territoire.

Ce réseau compte aujourd'hui près de **30 000 sites**, dont 1768 en France. L'objectif étant d'assurer la pérennité, voire le rétablissement d'un bon état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux directives

La mise en oeuvre de ce réseau repose sur deux directives européennes :

- > **Directive « Oiseaux »**, on parle alors de Zone de Protection spéciale (ZPS) ;
- > **Directive « Habitats, Faune, Flore »**, on parle alors de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). En l'occurrence, le site « Plateau de l'Aubrac » est issu de cette directive.



Concertation

La France a choisi d'appliquer ces deux directives de manière concertée par le biais de la contractualisation. Sur chaque site, un comité de pilotage (**CoPil**) regroupe **l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire** aux côtés de l'Etat et des collectivités. Cette assemblée valide les phases d'élaboration et d'animation du Plan de Gestion du site Natura 2000 appelé **DocOb** (Document d'Objectifs). Concernant le site « Plateau de l'Aubrac », c'est la **Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac** qui en est l'opératrice. Le CoPil est quant à lui présidé par **Bernard BASTIDE**.

Des outils

Des contrats

- > tout propriétaire ou ayant droit de parcelles incluses dans un site Natura 2000 peut prétendre à être aidé financièrement pour la mise en oeuvre de pratiques ou travaux participant à la préservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ;
- > la contractualisation est volontaire ;
- > il existe 3 types de contrats : contrats agricoles (Cf p.3), contrats forestiers, et contrats dit « Ni-Ni », ni agricole ni forestier ;
- > ces contrats sont financés grâce à des fonds nationaux et européens.

Une Charte

- > peuvent adhérer à la charte du site les usagers et titulaires de droits fonciers sur le site Natura 2000 ;
- > volontaire et d'une durée de 5 ans ;
- > cette charte est basée sur des engagements et recommandations en fonction des milieux naturels et des activités (chasse, pêche, ...) concernées.

L'évaluation des incidences

- > permet aux porteurs de projets de vérifier si leurs activités vont avoir un effet significatif sur les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire.

... ET PAS N'IMPORTE QUEL SITE !

Une richesse hors du commun

Le site Natura 2000 " Plateau de l'Aubrac " œuvre en faveur de la biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques et culturelles du territoire.

25 475

Hectares

FR 910 1352

« Plateau de l'Aubrac »

15

Communes

21

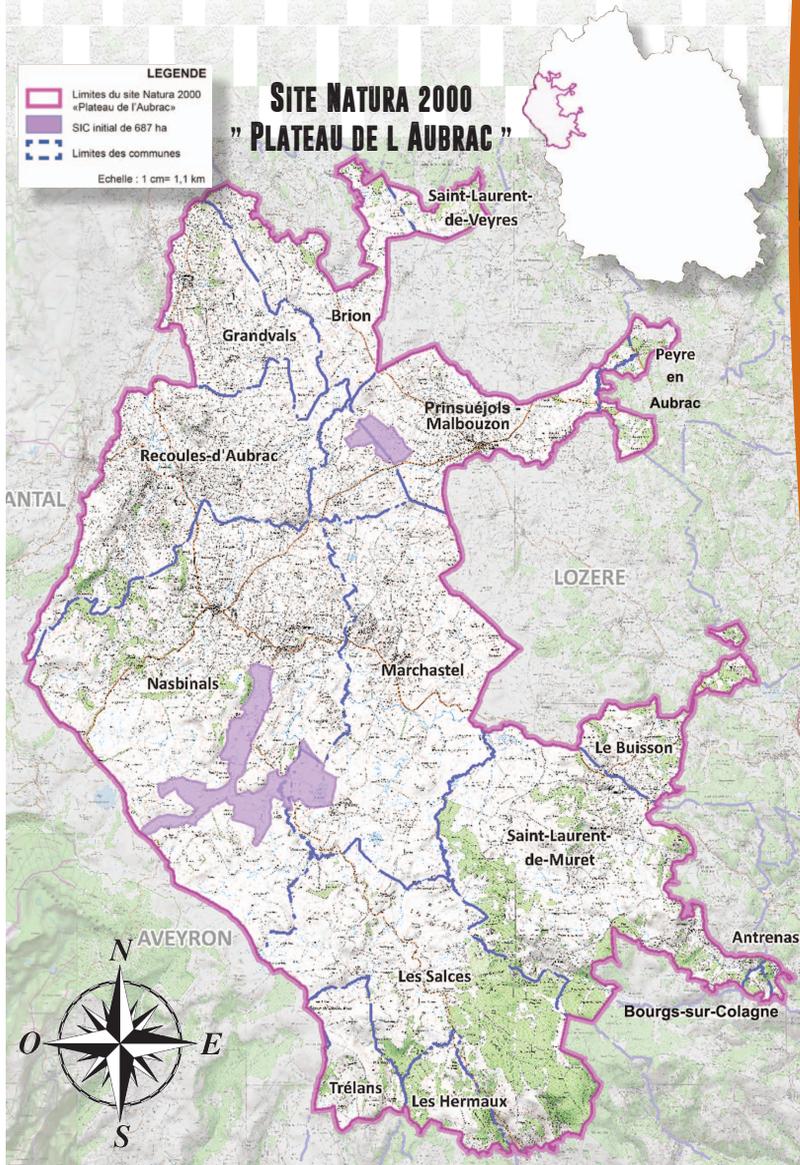
Habitats d'intérêt communautaire

12

Espèces d'intérêt communautaire



Chiffres clés



POINT sur ...



MAEC, qu'est-ce que c'est ?

Les MAEC, acronyme de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**, sont des mesures agricoles qui s'appliquent par le biais de contrats proposés aux agriculteurs, en fonction d'une hiérarchisation qualitative et quantitative de leurs parcelles. Ces contrats, d'une **durée de 5 ans**, sont basés sur le volontariat des exploitants, et se traduisent par une aide financière en contrepartie du respect d'un cahier des charges précis.

Les mesures proposées à la contractualisation s'inscrivent dans une démarche plus globale, le **Projet Agro-Environnemental et Climatique** de l'Aubrac lozérien 2016-2017 (PAEC), dont la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac en est l'opératrice. Ce PAEC fixe les **objectifs** suivants :

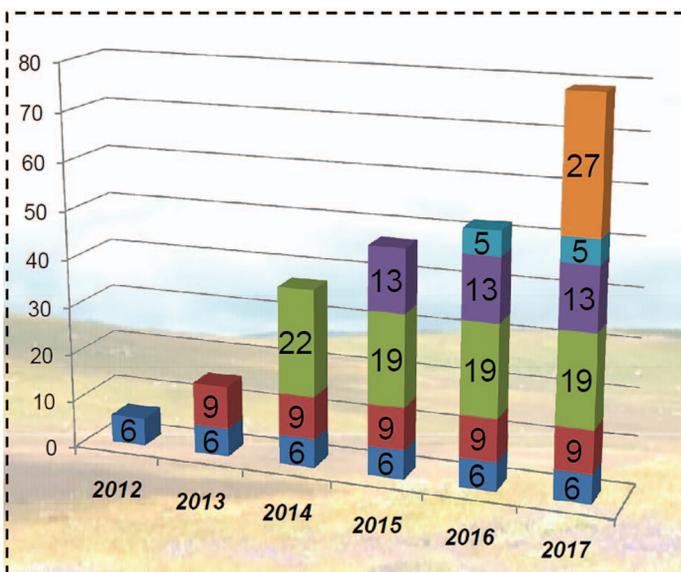
- > **Maintien d'un pâturage extensif ;**
- > **Préservation des zones humides, des cours d'eau et de leurs espèces ;**
- > **Préservation de tous les autres habitats naturels d'intérêt communautaire.**

En découle logiquement les principales **mesures appliquées** dans les contrats du site :

- > **Limitation du chargement pastoral ;**
- > **Limitation ou interdiction de fertilisation et/ou chaulage sur zones sensibles ;**
- > **Valorisation de prairies de fauche en bon état de conservation ;**
- > **Entretien raisonné de haies, alignements d'arbres ou ripisylves (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées sur les rives d'un cours d'eau).**

2020 et 2021... l'heure des prolongations

En 2015, une révision générale du dispositif MAEC a eu lieu, et tous les contrats ont été réinitialisés pour une durée de 5 ans. **Nous sommes aujourd'hui en 2021, les contrats signés en 2015 et 2016 sont donc arrivés à leur terme**, le temps des prolongations est venu, le tout pour attendre la nouvelle programmation PAC. C'est sans exception que **tous les agriculteurs concernés ont décidé de poursuivre leur contractualisation Natura 2000.**



Evolution du nombre de contrats MAE depuis 2012



CONCOURS

2019 et 2020 : Confirmation

Notre Communauté de Communes des Hautes-Terres de l'Aubrac, l'association COPAGE et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, organisent depuis 2017, le Concours des Pratiques Agroécologiques (anciennement nommé « Prairies Fleuries »). Les **trois critères** analysés par le jury, sur les prairies visitées, sont leur **richesse floristique**, leur **capacité à accueillir la faune sauvage** et leur **potentiel agronomique**. Les départager est souvent difficile devant la qualité de ces prairies.

Chaque année, un lauréat local « Aubrac » est désigné par le jury, et celui-ci concourt ensuite au niveau national à Paris, pour tenter de se démarquer dans sa catégorie. Et c'est une véritable **razzia pour l'Aubrac** ! Qui n'a remporté pas moins de **3 prix nationaux en 4 participations**, par l'intermédiaire de Bernard PRUNIERES (1er prix), le GAEC du Sauvage (1er prix) et Loïc ROSSIGNOL (2nd prix).



2021 : Innovation

Fort de ce succès, les trois structures organisatrices ont renouvelé ce concours en 2021, cette fois-ci, en **partenariat avec le Syndicat AOP Laguiole et la Coopérative Jeune Montagne**, notamment pour mobiliser un autre type d'éleveurs. Le concours était donc cette année ouvert à l'ensemble du territoire de l'AOP et de ses producteurs.

C'est la parcelle présentée par la **SCEA du Ters** qui est sortie gagnante de cette édition, dont les pratiques de gestion ont été jugées parmi les plus vertueuses par le jury. Celui-ci étant composé, comme l'an passé, d'un botaniste, d'un expert faunistique et d'un agronome. La remise des prix a eu lieu en ouverture du Festival Phot'Aubrac. **Rendez-vous en 2022** pour la prochaine édition !



La Règle de trois : 3 années...

1

LA LIGULAIRE DE SIBERIE

Relique glaciaire de l'Aubrac



La Ligulaire de Sibérie (*Ligularia sibirica*) est une plante relique glaciaire, c'est-à-dire qui a subsisté depuis la dernière glaciation. On la retrouve donc sur l'Aubrac, plateau de moyenne montagne, où elle profite du climat et d'habitats favorables à sa biologie. **Cette espèce se rencontre en stations très localisées, de tailles variées, et au nombre de 4 sur le site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac.** Espèce prépondérante de sa création, les effectifs de Ligulaire n'ont subi que des comptages estimatifs, et aucune dynamique n'a jusqu'en 2019 cherché à être identifiée sur les différentes stations. Un suivi avec la réalisation de différents protocoles, adaptés au contexte de chacune, a donc été mis en place lors de l'été 2019, à la suite du recrutement d'une chargée de mission, Gaëlle RABOISSON.

Une espèce à la dynamique peu connue

Malgré des études récentes menées sur les stations aveyronnaises du plateau de l'Aubrac, la Ligulaire est une espèce dont la biologie et l'écologie restent méconnues. C'est donc, avec les Conservatoires Botaniques Nationaux de Pyrénées Midi-Pyrénées et Méditerranéen, que les **protocoles ont été définis pour estimer au mieux les effectifs actuels de Ligulaire** sur le site. Notamment pour la station de Souveyrols, qui compte plusieurs milliers d'individus. Les pieds de l'espèce étant difficilement individualisables, ce sont en général les tiges fleuries qui sont dénombrées.



LA LIGULAIRE DE SIBERIE (*Ligularia sibirica*)

- Plante vivace hemicryptophyte
- Aspect : Feuilles en « rosettes » et tige(s) avec inflorescence jaune de taille variable (>150 cm)
- Floraison de juillet à septembre
- Protégée au niveau national
- Concernée par la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »
- Affectionne les habitats humides et froids, de type tourbeux et les zones humides à mégaphorbiaies



... 3 espèces... ... 3 études !!!

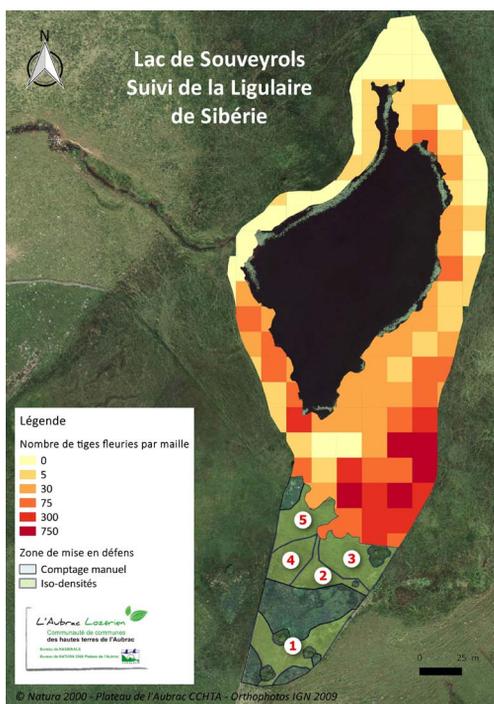
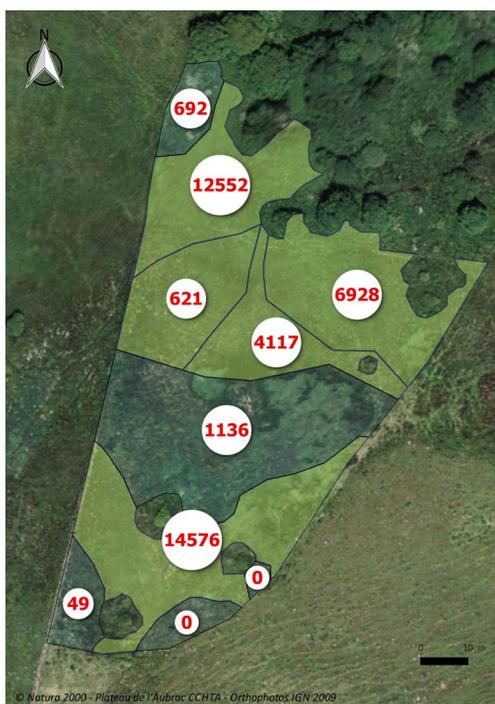


Illustration de deux protocoles mis en place sur la station de Souveyrols (par iso-densité à gauche, et par maille à droite)

Des résultats

La réalisation des trois différents protocoles a engendré une production de données quantitatives pour l'année 2019. Elles serviront d'état initial pour les prochaines années de suivi. Un nouveau passage se fera en 2024 pour la station de Souveyrols, et les suivis exhaustifs sur la Tourbières des Roustières et celle de Sagno verdo se poursuivent annuellement. **Le rapport complet de cette étude est consultable sur notre site internet.**

Historique des données quantitatives de Ligulaire de Sibérie sur les différentes stations du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac »

Station	Année	Nbr tiges fleuries	Observateurs
Lac de Souveyrols - comptage au sein de la mise en défens...	1999	83	ALEPE
	2001	692	
	2003	2283	
... et sur le reste du lac	2019	50 308	CCHTA
Tourbière des Roustières	1994	270	CEN 48
	2017	122	CCHTA et CEN 48
	2018	216	CCHTA
	2019	290 pieds 98 TF	CCHTA
Tourbière de Sagno Verdo	1997 à 2008	Entre 4 et 12 TF	CCHTA et CEN 48
	2018	3 pieds pas encore fleuris	
	2019	3 pieds 1 TF	
Lac des Salhiens	2005	Espèce présente	CEN 48
	2017/2018/ 2019	Espèce non retrouvée	CCHTA

2

L'ECREVISSE À PATTES BLANCHES

Une autochtone en danger



L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), parfois aussi appelée « Écrevisse à pieds blancs », est un petit crustacé historiquement présent en Europe de l'Ouest, depuis les îles britanniques jusqu'à la péninsule ibérique. Cette espèce autochtone se rencontre encore dans près des 3/4 des départements français. Cependant, **ses effectifs sont depuis plusieurs décennies en forte régression**, du fait de divers facteurs. Une des principales menaces qui pèsent sur l'espèce est la prolifération rapide d'autres écrevisses invasives. Par exemple, l'Écrevisse signal, souvent porteuse saine de ce que l'on appelle la « **Peste de l'Écrevisse** », un champignon, peut par transmission décimer quasi instantanément l'Écrevisse à pattes blanches. Tout ceci explique qu'elle fasse l'objet d'une attention particulière au travers de programmes de protection et de sauvegarde, comme la démarche Natura 2000.

Mise à jour de la cartographie

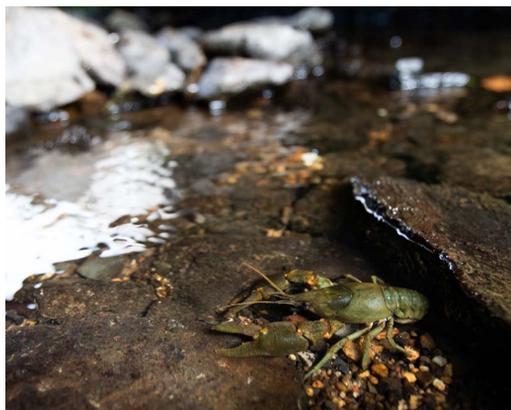
La cartographie des populations de l'espèce sur le site Natura 2000 a été réalisée en 2009 par la fédération de pêche, à l'occasion des inventaires généraux, qui ont précédé la création du site Natura 2000. Depuis, des suivis ponctuels sont menés par la FDPPMA et l'OFB, selon un protocole départemental, mais celui-ci ne renseignant pas le linéaire de cours d'eau concerné par l'Écrevisse à pattes blanches. C'est donc, avec pour **objectif de confirmer que ces populations sont toujours bien présentes, et de les borner (limite de présence amont et aval)**, que notre chargé de mission a réalisé une étude de terrain lors des étés 2020 et 2021.

Cette actualisation a permis de confirmer **la présence de 11 populations sur 10 cours d'eau de du site Natura 2000, pour un total de 17,5 km de linéaire occupé.**



L'ECREVISSE À PATTES BLANCHES (*Austropotamobius pallipes*)

- Crustacé de petite taille <12cm
- Coloration variable : De vert bronze à brun sombre, parfois bleutée ou orangée
- Face ventrale claire notamment les pinces, d'où son nom
- Pêche strictement interdite en Lozère
- Directive « Habitats-Faune-Flore »
- Affectionne les cours d'eau aux eaux fraîches et aux abris variés



LE FLÛTEAU NAGEANT

L'occupant des laquets

3

Espèce d'intérêt communautaire du site et protégée à l'échelle nationale, **le Flûteau nageant (*Luronium natans*)** est une plante semi-aquatique qui affectionne les milieux en eau, au moins une certaine partie de l'année. Sa présence sur le site Plateau de l'Aubrac était déjà avérée, et 5 stations historiques connues, la plus vieille datant des années 1980. Cependant, **cette plante n'avait jamais fait l'objet d'un inventaire propre, et la connaissance de sa répartition était restreinte à des observations ponctuelles et aléatoires**. C'est dans l'optique d'affiner cette répartition au sein du périmètre de notre site (25 475 ha), et dans **l'espoir de découvrir de nouvelles stations, qu'un inventaire spécifique au Flûteau a été réalisé en 2021**. Pour ce faire, la CCHTA a accueilli Owen NINO, stagiaire de Master 1, qui a épaulé notre chargé de mission lors de cette étude.



Une franche réussite

Le périmètre de l'inventaire étant très vaste, tel qu'il est noté ci-dessus, une stratégie de priorisation de la prospection devait donc être mise en place. C'est la **photo-interprétation qui nous a permis d'affiner les zones à prospecter en priorité**. C'est-à-dire une analyse de photos aériennes (récentes et très anciennes) nous permettant d'identifier le plus précisément possible les zones en eau, et donc l'habitat préférentiel du Flûteau nageant. **142 zones ont été mises en évidence, et après prospection de chacune d'entre elles, ce sont 20 nouvelles stations de Flûteau nageant** qui ont été découvertes ! Une avancée conséquente dans la connaissance de l'espèce sur le Plateau de l'Aubrac, et qui peut laisser présager un suivi de ces nouvelles stations à l'avenir.

LE FLÛTEAU NAGEANT (*Luronium natans*)

- Plante vivace semi-aquatique à la fleur qui présente 3 pétales blancs
- 2 formes différentes : une aquatique et une terrestre
- Floraison de Mai à Septembre
- Protégée au niveau national
- Directive «Habitats-Faune-Flore»
- Affectionne les zones en eau au moins une partie de l'année (en particulier les laquets sur l'Aubrac) et les cours d'eau lenticques



L'ACTU SUR UN PLATEAU

Un dynamisme à l'aubracoise



Comme chacun le sait, les deux années qui viennent de s'écouler ont été semées d'embûches, en particulier pour ce qui est de l'organisation de manifestations diverses. Mais le service Natura 2000 de la CCHTA ne s'est pas pour autant démotivé.

Ces 3 dernières années, il a donc continué de s'associer aux événements d'ampleur du territoire, et de s'investir dans la sensibilisation à l'écologie du Plateau de l'Aubrac dès que l'occasion s'est présentée :

- Festivals Phot'Aubrac
- Fêtes de la Montagne
- Fête de l'Aubrac à NASBINALS
- Assemblée Générale du Crédit Agricole
- Masterclass Arnaud GUERIN géologue
- Conseil Communautaire
- Utilisation exposition nature sur bâches



Comme chaque année, notre chargé de mission est intervenu auprès des **BTS Gestion et Protection de la Nature de St-Chély d'Apcher**. Mais lors des deux dernières, le public s'est diversifié puisqu'il a aussi présenté l'outil Natura 2000 à des classes de **BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau** et de **BTS Production Animale**. Sans oublier son investissement auprès des **primaires**.

Natura 2000 : Un partenaire pédagogique



Ces interventions consistent à s'approprier et comprendre la démarche Natura 2000, en s'appuyant sur des cas concrets de visites sur le terrain. Les sujets abordés sont : les enjeux du site « Plateau de l'Aubrac », la présentation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire que l'on y retrouve, les mesures agroenvironnementales à disposition, le système de contractualisation, etc...



Une exposition départementale en tournée !



Cette exposition est le fruit de deux années d'échanges entre les différents animateurs Natura 2000 de Lozère, sous la coordination du Réel 48 et de la DDT.

Pour le site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac», ce travail s'est traduit par **6 séances d'animation avec les écoles du BUISSON et de NASBINALS**, et la production de 13 panneaux thématiques «milieux» auxquels sont intégrés les dessins des enfants. Cette exposition est en itinérance dans les différentes écoles participantes depuis 2020.

Mise à jour Formulaire Standard de Données

Au fil des années, des études et des recherches, la connaissance des espèces et des habitats du site Natura 2000 s'améliore. Pour une meilleure prise en compte des enjeux dans le futur, l'actualisation du FSD (Formulaire Standard de Données) est primordiale.

En 2020, les données quantitatives et qualitatives de chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire ont donc été mises à jour. 5 espèces se sont rajoutées à la liste : le **petit Rhinolophe** et le **Damier de la succise**, 2 espèces d'intérêt communautaire, ainsi que le **Fritillaire pintade**, la **Vipère péliade** et le **Chat forestier**.



Publications & Parutions



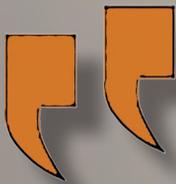
www.natura2000-aubrac.fr/

La CHTA sur **Youtube**
Vidéos Concours Pratiques Agroécologiques 2021 et 2022

Compte **Instagram** et Page **Facebook**

Vidéo Youtube **Jacques LAR-RUE** : La Ligulaire de Sibérie





La Parole à ...

GAEC du Sauvage

Damien et André CRUEYZE

Gagnant Concours Pratiques agroécologiques 2020
Aubrac - 1er Prix d'excellence SIA 2021



48100 ST-LAURENT-DE-MURET

Exploitation de 205 ha - Bovins viande - 0,52 UGB/ha

Pouvez-vous nous décrire en deux mots votre exploitation ?

Il s'agit d'une exploitation de bovins viande, de race Aubrac ou croisés Charolais, qui représentent un cheptel d'environ 80 mères. L'exploitation se situe au Sauvage, petit hameau de ST-LAURENT-DE-MURET, sur l'Aubrac à 1189m d'altitude, et couvre 205 ha, dont 52 de prairies naturelles de fauche. L'objectif de l'exploitation est la production de veaux, 1 par vache, qui y sont élevés jusqu'à l'âge de 8 mois, alimentés par le lait de leur mère, le foin et le pâturage.

Quel a été l'intérêt du concours des «Pratiques Agroécologiques» pour votre exploitation ?

Tout d'abord nous sommes passionnés par notre métier, et qu'un concours général agricole s'intéresse de près à nos pratiques c'est valorisant pour notre activité. Ensuite, c'était très intéressant d'échanger avec le jury qui a évalué et expertisé notre parcelle, jamais nous n'aurions pu imaginer qu'il s'y trouvait 82 espèces de flore !!! Pour finir, ce fut inattendu de remporter le concours de l'Aubrac, et encore moins le prix national. Mais une grande fierté qu'il nous soit remis par le ministre de l'Agriculture en personne. C'est une belle récompense pour nous et l'agriculture de l'Aubrac en général.

Votre parcelle lauréate fait-elle l'objet d'une mesure particulière ?

Nous avons des parcelles engagées en MAEC mais celle-ci n'en fait pas partie. Cependant nous lui réservons un traitement particulier, c'est une parcelle très humide, et nous avons fait le choix depuis longtemps de ne pas la drainer. Cela nous permet aujourd'hui de tirer profit de son humidité les années sèches, même si il faut parfois finir de ramasser le foin au râteau.

Opérateur du site :

Communauté de Communes des
Hautes Terres de l'Aubrac (CCHTA)
Maison Charrier
48260 NASBINALS
Tél : 07 87 60 46 31
comcomaubraclozere@live.fr
Chargé de mission - Romain MONLONG

Conception :

Romain MONLONG
Relecture : Carine MONLONG

Crédits photographiques :

Romain MONLONG
Fabien SANE
Renaud DENGREVILLE



L'Aubrac Lozérien
NATURA 2000 Plateau de l'Aubrac

Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac